

POLLUTION *Lumineuse*

LES CLÉS
POUR UNE EXTINCTION
DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC RÉUSSIE !



Avant de commencer, faites-vous accompagner !

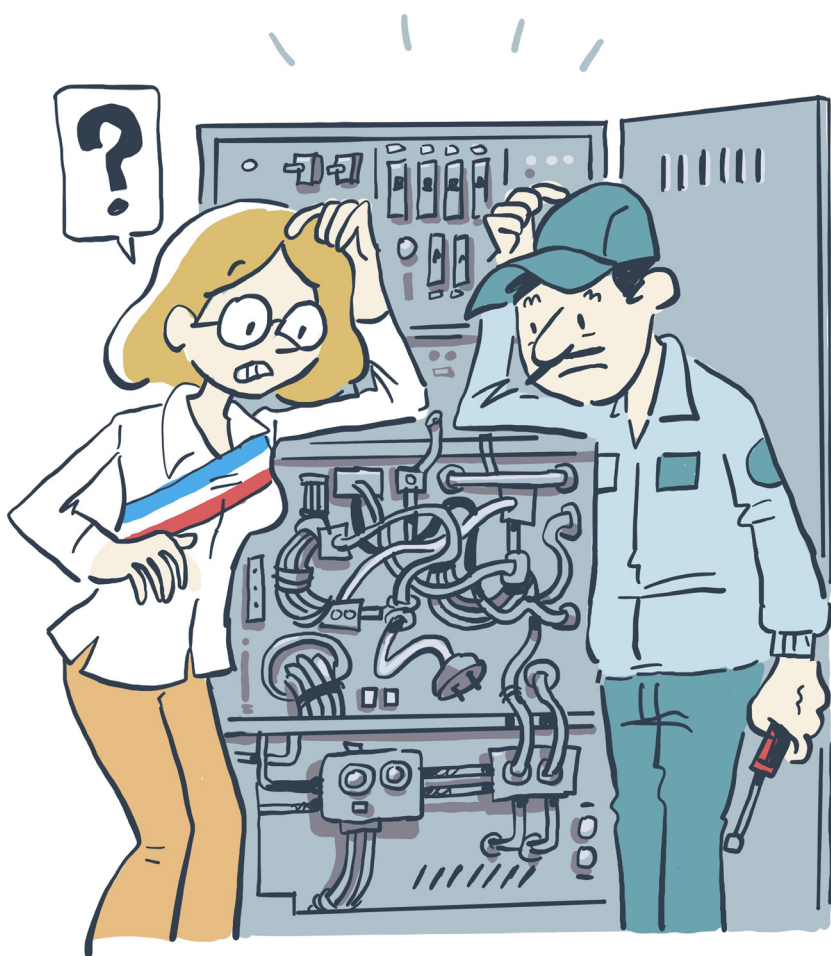
Rien de mieux que de faire appel à des professionnels pour vous accompagner dans votre démarche d'extinction.

Côté "énergie", vous pouvez vous tourner vers votre Syndicat Départemental d'Energies (SDE), un Conseiller en Energie Partagé (CEP) ou encore les services de votre commune en charge de la gestion de vos éclairages.

Sur les aspects "biodiversité" n'hésitez pas à contacter les associations naturalistes comme Nature en Occitanie (NEO), France Nature Environnement (FNE) ou encore un Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE). Si votre commune est située dans un Parc Naturel Régional ou National, n'hésitez pas à solliciter les équipes du parc.

Vous pourrez aussi vous tourner vers des bénévoles de l'Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes (ANPCEN).

Rendez-vous sur le site internet de l'ARB Occitanie



Maîtriser son réseau d'éclairage public

Avant de vous lancer dans une démarche d'extinction et d'abaissement de vos éclairages publics, il est nécessaire de réaliser un état des lieux de votre parc. Les questions à se poser sont multiples. Comment est organisé le réseau ? Combien y-a-t-il d'armoires électriques ?

Quels sont les points lumineux gérés par armoire ?

Une analyse des factures sera aussi essentielle !



Pour une réunion publique réussie

L'effet de l'extinction sur la sécurité des biens et personnes est souvent au cœur des préoccupations des citoyens. Une intervention dédiée de la gendarmerie ou de la police nationale constitue un vrai plus pour répondre aux questions et rassurer la population.

Informez et sensibilisez vos administrés

L'extinction et l'abaissement de l'éclairage public touche directement le quotidien de vos habitants, il est donc recommandé de les associer à cette démarche. Cette action répond également à une diversité d'enjeux plus globaux concernant la santé, la biodiversité, le changement climatique... Communiquer auprès des citoyens est essentiel pour la réussite d'un tel projet ! Article dans le bulletin municipal, réunion publique, exposition, enquête, sortie nocturne, séance d'astronomie, ... les solutions sont multiples !

Évaluer les attentes et besoins de la population

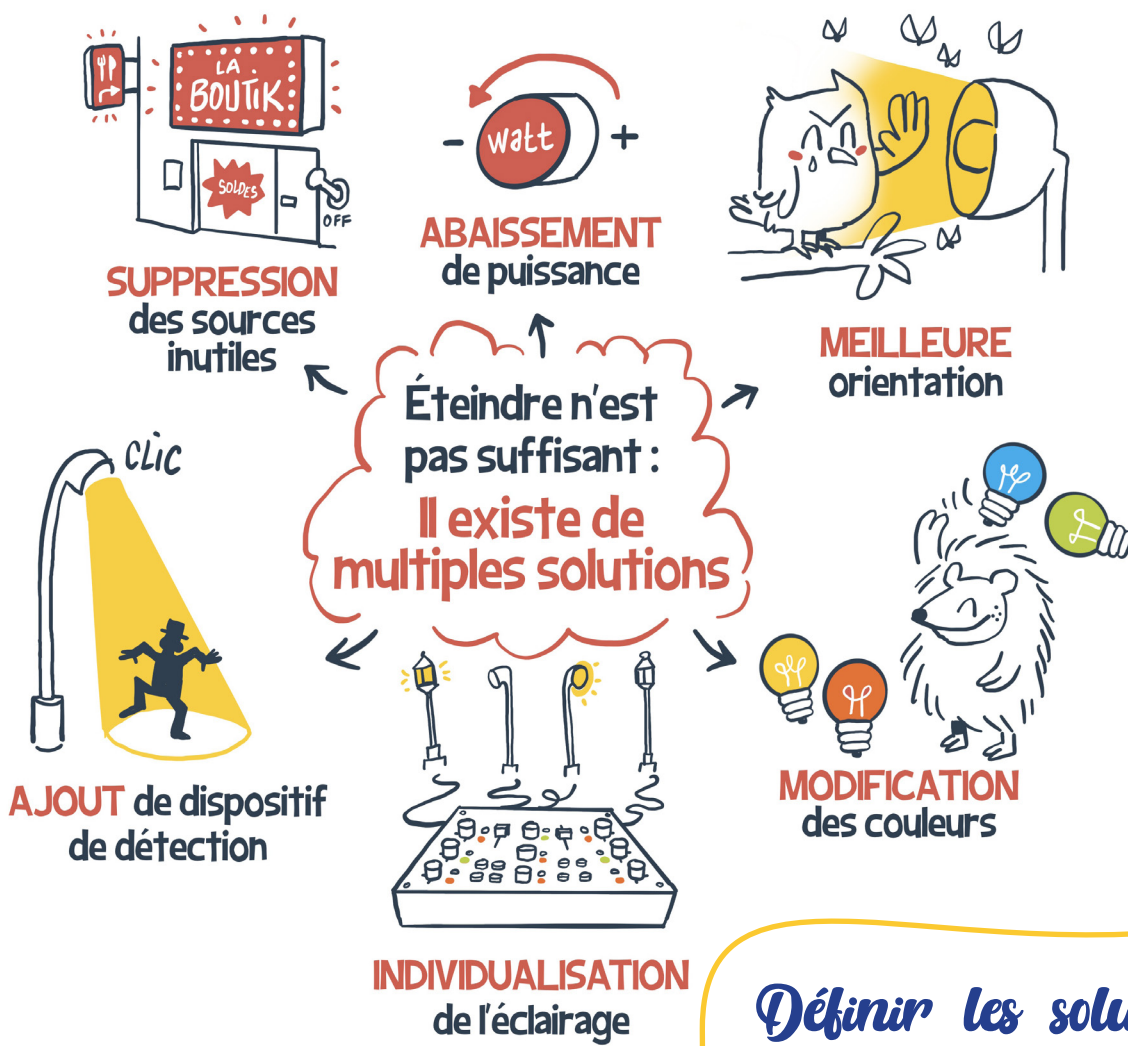
Les temps de vie et d'activités peuvent être variables en fonction des quartiers et des lieux d'activités de votre commune. Une zone résidentielle ne nécessitera peut-être pas le même besoin d'éclairage que le centre-ville qui abrite commerces et restaurants. Par ailleurs, le sentiment d'insécurité lié à l'extinction sera perçu différemment au sein de la population, les femmes ou les personnes âgées y seront plus sensibles.

L'analyse des usages actuels et futurs de l'espace public la nuit, constitue un facteur de réussite de votre projet d'extinction. L'organisation de balades nocturnes avec des citoyens, ou encore la mise en œuvre d'une méthode de type "sociotope", permettront d'orienter la commune dans ses choix.

Pour une gestion différenciée de l'éclairage réussie

*Doit-on éteindre toute la commune ou seulement certains quartiers ?
 Quelles sont les plages horaires d'extinction ?
 Le centre-ville doit-il rester éclairé plus longtemps (restaurants, bars, transports en commun,...) ?
 Est-il vraiment nécessaire d'éclairer les espaces verts et zones de nature ?
 Une route nécessite-t-elle d'être éclairée compte tenu de la présence de phares sur les véhicules ?
 Autant de questions sur lesquelles il est intéressant d'impliquer la population.*





Eclairage et vidéosurveillance

Certains dispositifs de vidéosurveillance nécessitent d'être associés à une source de lumière pour rendre l'image visualisable. Pour limiter la pollution lumineuse, des solutions existent comme l'ajout de détecteurs de présence ou encore le remplacement des dispositifs par des caméras infrarouges.

Définir les solutions techniques adaptées

Individualiser l'extinction des luminaires n'est pas toujours une solution simple à mettre en œuvre. Une part importante du parc d'éclairage public actuel est raccordée à des armoires qui pilotent plusieurs points lumineux. Dans la majeure partie des cas, l'installation d'horloges astronomiques permet d'améliorer la situation. La technologie Led, couplée au développement d'un réseau intelligent en télégestion, constitue une solution qui permet de réaliser un éclairage sur mesure : gestion individuelle des luminaires, choix des horaires, abaissement de puissance, possibilité de détection de présence, etc. Néanmoins, il reste toujours préférable d'adapter le parc existant pour éviter de remplacer des luminaires en état de fonctionnement.

Lancez l'extinction !

Une fois les modalités d'extinction co-construites avec la population et validées techniquement, la finalisation du lancement de l'extinction doit se concrétiser par la publication d'un arrêté municipal, précédé préférentiellement d'une délibération en conseil municipal.

La date du lancement de l'extinction peut être choisie en lien avec des événements nationaux comme "Le jour de la nuit" (octobre), "La nuit de la chouette" (mars) ou encore "La nuit internationale de la chauve-souris" (août). Pour informer les usagers de la mise en œuvre de l'extinction, des panneaux pourront être apposés en entrée de ville. Il est recommandé de ne pas faire apparaître les horaires d'extinction, ceux-ci pouvant évoluer dans le temps.

Une phase de test

Pour minimiser au maximum les réticences de la population et ajuster le dispositif d'extinction en fonction des retours de terrain, le lancement d'une phase de test (ex : 6 mois à 1 an) peut s'avérer particulièrement efficace.



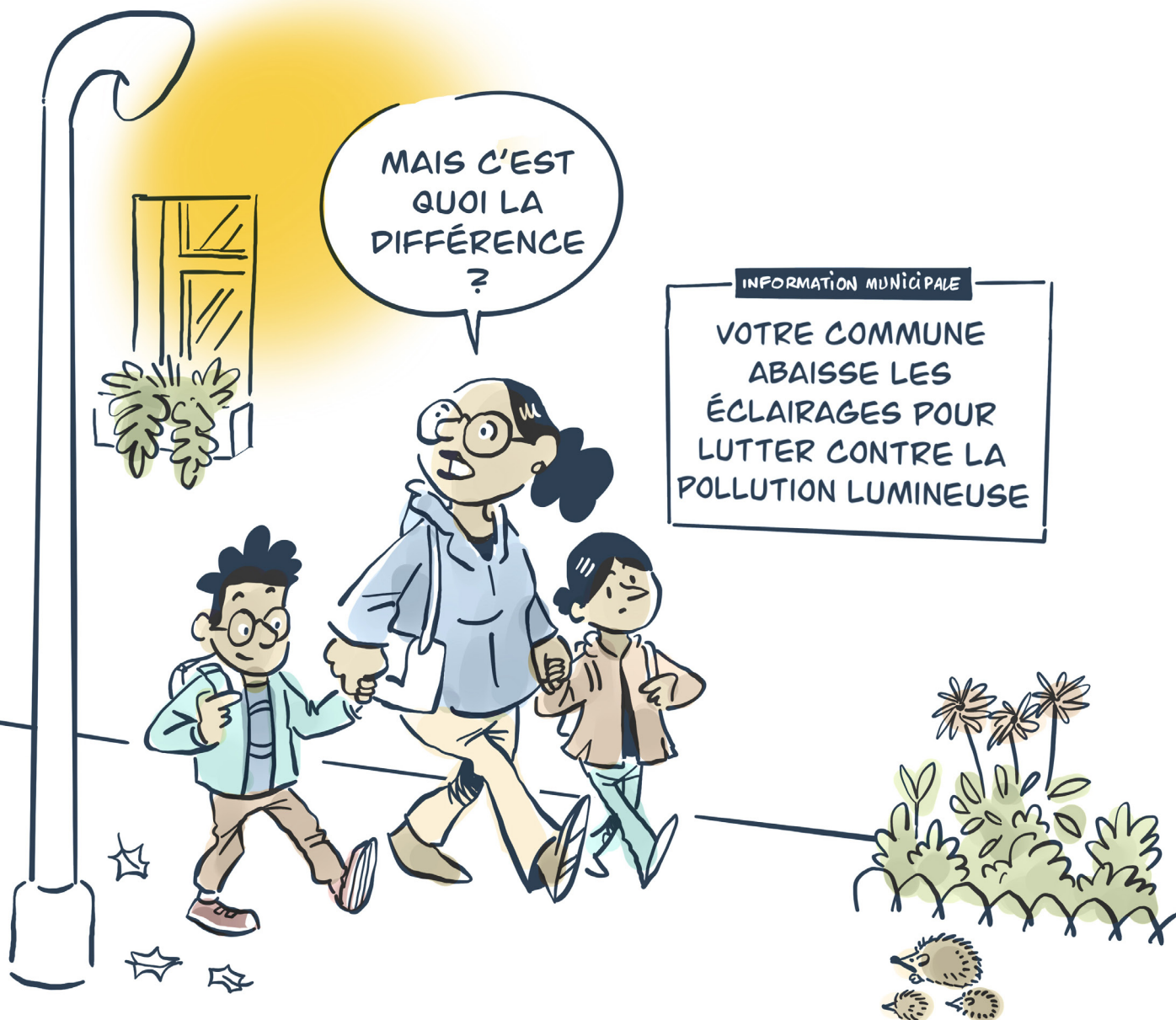
Retour d'expérience du Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne (analyse des réponses de 165 communes)²

«98% des communes ayant instauré une extinction de l'éclairage public en cœur de nuit n'ont constaté aucun problème de sécurité publique depuis. Pour certaines d'entre elles, les services de gendarmerie ont confirmé qu'il n'y avait eu aucune incidence sur les statistiques liées à la sécurité. De plus, 83% des communes pratiquant l'extinction témoignent avoir reçu des retours positifs de la part des habitants qui se disent satisfaits par cette action en faveur de la préservation de l'environnement et des économies d'énergie et de budget. Seules 4% des communes ont eu des retours négatifs portant sur le sentiment d'insécurité ressenti par quelques habitants suite à l'extinction. Il ressort de ce sondage que l'instauration d'une coupure de nuit nécessite une réelle concertation avec les habitants.»

Des retours d'expériences très positifs !

Plusieurs enquêtes² ou études³ montrent des retours positifs de la part des citoyens suite à l'extinction de l'éclairage public en cœur de nuit. Même constat sur le sujet de la sécurité publique où quasiment aucun problème n'est constaté suite à l'extinction, que ce soit de la part des collectivités concernées ou des services de la gendarmerie.

Le sentiment d'insécurité reste le principal point de blocage auprès d'une faible part de la population. L'information, la consultation et la construction du projet d'extinction avec la population peuvent permettre de trouver des solutions auprès du plus grand nombre.



Éteindre n'est pas suffisant : passez à l'abaissement de puissance !

L'impact de la pollution lumineuse sur la faune est très important lors des phases de crépuscule (début de nuit) et d'aube (fin de nuit). Ces deux périodes correspondent aux périodes de chasse et d'alimentation de nombreuses espèces.

L'abaissement de puissance des luminaires, la suppression des sources lumineuses inutiles, la meilleure orientation des sources, la modification des couleurs de lampes ou encore l'ajout de dispositifs de détection de présence, au-delà de la préservation de la biodiversité, pourront vous permettre d'accélérer la diminution de vos consommations énergétiques.

PASSEZ À L'ACTION !

Des financements pour accompagner votre projet

La rénovation de l'éclairage public extérieur est éligible au dispositif de financement des Certificats d'Economies d'Énergie (CEE). En complément, n'hésitez pas à vous rapprocher de votre Syndicat d'Énergie Départemental (SDE), certains d'entre eux peuvent vous proposer des aides complémentaires.

Pour connaître et accéder à d'autres sources de financements locales, régionales ou nationales, rendez-vous sur le site de l'ARB Occitanie.

Rendez-vous sur le site internet de l'ARB Occitanie



L'ARB Occitanie et ses partenaires vous accompagnent

Plusieurs outils sont mis à votre disposition gratuitement, via le site de l'ARB Occitanie, pour vous accompagner dans votre démarche d'extinction de l'éclairage public.

- Une exposition pour sensibiliser les citoyens de votre commune.
- Un kit de communication destiné à l'organisation de votre réunion publique.
- Une liste des contacts locaux qui pourront vous accompagner dans la démarche d'extinction de votre commune.
- Des modèles d'arrêté, de délibération.
- ...

Note et Sources :

1 - Le sociotope, qui fait écho à la notion de biotope, est défini comme l'espace de vie des habitants à l'extérieur de chez eux. Plus précisément, le sociotope décrit les caractéristiques et les valeurs des espaces ouverts tels qu'ils sont pratiqués par les habitants, dans un environnement culturel donné.

2 - SDEHG - Rapport de sondage sur l'extinction de l'éclairage public en coeur de nuit - 03/10/2022 - [Lien](#)

3 - The Conservation France - Eclairage public : les Français sont-ils prêts à éteindre la lumière ? - 09/12/2022 - [Lien](#)

POLLUTION *Lumineuse*

LES CLÉS
POUR UNE EXTINCTION
DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC RÉUSSIE !

Remerciements

Cette brochure est le fruit d'un travail collectif qui n'aurait pu voir le jour sans la contribution et la relecture de nombreux acteurs.

Nous remercions chaleureusement les membres du groupe de travail ayant participé à l'élaboration de cette plaquette :
l'Office Français de la Biodiversité, la Région Occitanie, le réseau des Conseillers en Energie Partagés d'Occitanie, le réseau des Parcs Naturels Régionaux d'Occitanie, France Nature Environnement Occitanie Pyrénées et Occitanie Méditerranée, Nature en Occitanie, l'Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes, les Syndicats Départementaux d'Énergie, l'Union Régionale des Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement.

ARB Occitanie
au service de la biodiversité
et de ses acteurs
arb-occitanie.fr

